

ville de Malakoff

PROJET AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff

Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

Représentée par Madame Jacqueline BELHOMME, en sa qualité de Maire.

B - Identification du titulaire

SOCIETE S3M

143, boulevard Gabriel Péri
92240 MALAKOFF
Titulaire du lot 6 – Métallerie du marché de travaux 20-06

Représentée par Monsieur Arnaud BONNEFOI, en sa qualité de gérant.

C - Objet du marché

Objet du marché : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - LOT 06 – METALLERIE

Référence du marché : 20-06

Date de notification : 04 septembre 2020

Durée du marché : Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois à compter de l'ordre de service.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 130 169,70 €
- TVA : 20%, soit 26 033,94 €
- Montant TTC : 156 203,64 €

D - Objet de l'avenant

Conformément aux articles L2194-1 1° et R2194-1 du Code de la commande publique, un marché public peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux.

L'acte d'engagement a été notifié à la société S3M, le 4 septembre 2020 avec un délai global d'exécution des travaux initialement fixé à 24 mois. Le premier ordre de service en date du 8 septembre 2020 a fait débuter ce délai d'exécution.

Par la suite, trois ordres de service successifs ont prolongé ce délai de 3, 4 et 5 mois, portant ainsi la durée totale d'exécution à 36 mois et fixant la date prévisionnelle de réception des travaux au 4 septembre 2023.

Toutefois, des travaux supplémentaires d'un montant de 37 573,50 € HT ont été confiés à l'entreprise S3M. Ces prestations ont fait l'objet d'une première modification contractuelle signée le 20 octobre 2023 et notifiée le 6 novembre 2023, sans toutefois préciser de délai complémentaire pour leur réalisation.

Afin de régulariser cette omission, et conformément aux dispositions de l'article 18.2 « prolongation des délais d'exécution » du CCAG Travaux, il convient de prolonger le délai d'exécution des travaux de 20 semaines, portant ainsi la date prévisionnelle de réception au 24 janvier 2024.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

E— Autres clauses et conditions générales du marché

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification n°2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire

À.....
Le

Société S3M

Monsieur Arnaud BONNEFOI
Gérant

I - Signature du pouvoir adjudicateur

À Malakoff
Le

Madame Jacqueline Belhomme
Maire de la Ville de Malakoff

K- Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

À.....
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :